

Soirée zones humides Salle communale d'Arbusigny Le 2 février 2010

-

Compte Rendu de la soirée

Monsieur Laurent Delieutraz, Maire d'Arbusigny, ouvre la soirée par un mot d'accueil puis laisse la parole à Jacques Bordon, vice président d'Asters.

J. Bordon présente la structure Asters, ses activités, et explique que cette soirée est organisée dans le cadre de la journée mondiale des zones humides relative à la convention de Ramsar¹. Asters travaille depuis plusieurs années sur le plateau des Bornes et a ainsi souhaité organiser une soirée à destination du grand public et des élus pour les sensibiliser sur l'importance de préserver les zones humides. Le vice président d'Asters rappelle à quel point les zones humides sont des milieux essentiels pour la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau et qu'elles abritent une remarquable biodiversité.

Première partie : Diaporama sur les zones humides

Cette introduction est suivie par la présentation de Thomas Martin (Asters) d'un diaporama décrivant, dans une première partie, les zones humides de façon générale, leurs rôles fonctionnels, les services qu'elles rendent à la collectivité et la forte régression de leur surface au cours de ces dernières années. En effet, plus de 50% de surface humide ont disparu au cours du 20^{ème} siècle en France métropolitaine.

Afin de palier à cette disparition massive, et pour conserver ces milieux utiles à l'homme et à la nature, de nombreux outils techniques et financiers sont aujourd'hui mis à disposition des collectivités. Asters est notamment missionné par l'Agence de l'Eau RM&C et le Conseil Général 74 pour accompagner les collectivités dans leurs démarches de préservation des zones humides de leur territoire.

Dans une seconde partie, les zones humides du plateau des Bornes ont été abordées de façon plus détaillée à travers les richesses naturelles qu'elles abritent et l'importance de leur rôle fonctionnel en tant que zones humides de tête de plusieurs bassins versant.

Entretenues par l'agriculture jusque dans les années 60, certaines prairies humides, protégées au niveau européen, sont aujourd'hui menacées par l'embroussaillage

¹ Convention de Ramsar : convention internationale signée en 1971 à Ramsar (ville d'Iran) pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Cette convention a été ratifiée en 1986 par la France.

et l'accumulation de matière organique. Cette dynamique naturelle tend à faire disparaître ces milieux remarquables et à modifier le rôle hydraulique des zones humides. Les espèces protégées animales et végétales liées à ces milieux, sont également menacées. Asters a pour objectif de restaurer et conserver ces espaces humides d'intérêt.

Depuis 2005, un travail est mené en leur faveur avec les communes d'Evires, Arbusigny et Groisy. En 2010, des zones humides de Pers-Jussy et de Menthonnex-en-Bornes doivent faire l'objet d'animation foncière et de travaux de gestion. D'autres zones humides du plateau mériteraient une gestion conservatoire. L'ensemble des actions est porté par Asters avec le financement de la Région Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau RM&C et le Conseil Général 74.

Pour conclure cette présentation, la perspective de mise en place d'un programme de gestion globale à l'échelle du plateau a été abordée. L'objectif étant de réaliser une gestion cohérente sur l'ensemble des zones humides du plateau des Bornes, et d'approfondir les connaissances sur leur fonctionnement hydraulique et les services rendus à la population.

Seconde partie : table ronde sur la gestion des zones humides

Personnes intervenant autour de la table :

- Bruno Grand, responsable du service Environnement au Conseil Général de la Haute-Savoie,
- Perrine Chauvin, chargée de mission au Syndicat Mixte d'Etudes du Contrat de Rivière des Usses (SMECRU),
- Pascal Roche technicien de la Fédération de Chasse de Haute-Savoie,
- François Céna , animateur à la Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie,
- Laurent Delieutraz , Maire d'Arbusigny

La table ronde est animée par François Orliac, directeur d'Asters. Il excuse l'Agence de l'Eau RM&C ainsi que la région Rhône-Alpes de ne pas avoir pu être présentes ce soir, et ouvre la discussion en donnant la parole à B. Grand qui présente la politique Espace Naturel Sensible (ENS) du département.

B. Grand présente rapidement l'historique de la compétence ENS acquise par le Conseil Général dans les années 90, ainsi que les modalités de financement par la taxe TDENS. Il évoque les enjeux importants des espaces naturels en Haute-Savoie et des zones humides notamment, menacées par l'urbanisation et l'abandon de leur exploitation. Dans le cadre de sa politique ENS, le Conseil Général apporte un soutien financier aux collectivités désirant acquérir du foncier, protéger et valoriser des espaces naturels sur leur territoire et sensibiliser les habitants. Il insiste sur le fait que ces aides peuvent aussi bien s'appliquer sur des espaces naturels « remarquables » qu'« ordinaire ». Les subventions peuvent aller de 30 à 80%.

F. Orliac souligne que l'Agence de l'Eau RM&C peut également financer des projets de préservation de zones humides portés par les collectivités. Ces financements peuvent être complémentaires de ceux du Conseil Général.

La parole est ensuite donnée à P. Chauvin, qui présente le contrat de rivière des Usses dont le bassin versant s'étend à 42 communes sur environ 310 km². Un contrat de rivière a pour but de concilier tous les usages de la ressource en eau d'un bassin versant, en luttant contre les risques naturels et sanitaires, et en garantissant le bon état écologique des milieux aquatiques et de leurs annexes. En cours d'élaboration, le contrat des Usses va lancer cette année plusieurs études destinées à mieux connaître son territoire, pour pouvoir par la suite mettre en place des actions ciblées et efficaces, et améliorer la qualité physique et biologique des cours d'eau. Cette démarche territoriale s'applique sur l'ensemble du bassin versant des Usses (Usses, affluents et zones d'alimentation). Ainsi, les zones humides (dont certaines situées sur le plateau des Bornes) contribuant à la qualité écologique du cours d'eau, feront l'objet de mesures de préservation dans le cadre de ce contrat.

F. Orliac laisse ensuite la parole à F. Cena. Le technicien de la chambre d'agriculture évoque le rapport qu'entretenaient les agriculteurs avec les zones humides, par la fauche de ces milieux et l'utilisation de son produit (la blâche). Aujourd'hui, la mécanisation et la diminution de la valeur de la blâche, ne permet pas aux exploitants de réaliser ce service d'entretien. Il explique qu'il existe néanmoins des territoires où les agriculteurs continuent à entretenir des marais, notamment sur le Bas Chablais et sur le plateau des Bornes, profitant de la production végétale des zones humides en périodes sèches. Certains agriculteurs ne réalisent pas ce travail pour leur production mais comme prestation. Des aides financières en faveur de ce type d'intervention sont mobilisables. De plus en plus, les surfaces agricoles ont un rôle de corridor entre les espaces naturels. La profession agricole a donc une responsabilité importante pour le maintien de la biodiversité et la qualité écologique de nos territoires.

C'est au tour des chasseurs de s'exprimer. P. Roche présente le plateau des Bornes comme étant un territoire dont le maillage d'espaces naturels est relativement bien préservé, contrairement à l'Albanais où la pression urbaine est plus élevée. Les chasseurs s'intéressent beaucoup aux zones humides du plateau, car elles représentent des zones refuges de qualité, permettant aux populations de faune sauvage de se reposer et se reproduire. Les ACCA locales s'impliquant dans les projets de gestion de ces milieux, travaillent de plus en plus en relation avec des naturalistes, de façon à préserver à la fois l'activité chasse et l'aspect écologique des sites. P. Roche donne quelques exemples d'interventions réalisées par des chasseurs en zones humides, sur les communes de Menthonnex-en-Borne, Groisy, Arbusigny et Evires.

Le point de vu des élus est retranscrit par L. Delieutraz, qui fait part de l'engagement de la commune d'Arbusigny pour la préservation des zones humides de son territoire. Il présente le travail réalisé avec Asters depuis 2006, sur les marais des Mules Ouest et du Chênet, ainsi que les panneaux de sensibilisation mis en place près de ce dernier.

Au cours de la discussion qui a suivi la table ronde, quelques questions ont été posées par l'assemblée, notamment sur le projet de la future porcherie prévue sur la commune d'Arbusigny. Des riverains ont fait part de leurs craintes sur les éventuelles nuisances écologiques que peut amener une telle infrastructure. Le Maire, Laurent Delieutraz, rappelle que la porcherie n'est qu'à l'état de projet et que la mairie sera vigilante à ce que la porcherie ne dégrade pas les marais situés à proximité.

Une interrogation a également été posée concernant la position des contrats de rivières en cas d'infractions liées au milieu aquatique. Les syndicats porteurs de ce type de démarche n'ont pas vocation à intervenir dans de telle situation. Leur rôle est plus en lien avec la prévention et la concertation, qu'avec la répression qui concerne plus les services de l'état telles que la police de l'eau (ONEMA) ou la DDT. Le Syndicat travaille par contre en étroite collaboration avec ces services.

F. Orliac remercie l'ensemble des participants et invite l'assemblée (80 personnes environ) à clôturer la soirée par un verre de l'amitié.

Asters – 15/02/2010

